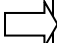


### Annexe 3: Schéma de la fréquence d'échantillonnage

#### Etablissements produisant des viandes hachées et des préparations de viande

nombre de kg de viandes hachées et de préparations de viande par semaine	> 2.000	> 1.000 et ≤ 2.000 (catégorie 1)	> 200 et ≤ 1.000 (catégorie 2)	< 200 (catégorie 3)
<b>1. Fréquence de base</b>	1x/semaine 1 produit par semaine rotation du produit et du jour d'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)	1x/semaine 1 produit par semaine rotation du produit et du jour d'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)	1x/semaine 1 produit par semaine rotation du produit et du jour d'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)	1x/semaine 1 produit par semaine rotation du produit et du jour d'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)
<b>2. Conditions pour l'application d'une fréquence réduite ou assouplie</b>	<i>Salmonella</i> spp.: 30 x favorable  <i>E. coli</i> , nombre de colonies aérobies, <i>Campylobacter</i> spp. thermotolérants: 6x favorable	– checklists avec résultats favorables – <i>Salmonella</i> spp., <i>E. coli</i> , nombre de colonies aérobies, <i>Campylobacter</i> spp. thermotolérants: 6 analyses successives favorables	– checklists avec résultats favorables – <i>Salmonella</i> spp., <i>E. coli</i> , nombre de colonies aérobies, <i>Campylobacter</i> spp. thermotolérants: 6 analyses successives favorables	– checklists avec résultats favorables – <i>Salmonella</i> spp., <i>E. coli</i> , nombre de colonies aérobies, <i>Campylobacter</i> spp. thermotolérants: 6 analyses successives favorables
<b>3. Fréquence d'échantillonnage réduite/assouplie</b>	fréquence réduite : 1x/2 semaines rotation pour l'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)	fréquence assouplie : 1x/3 semaines rotation pour l'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)	fréquence assouplie : 1x/mois rotation pour l'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)	fréquence assouplie : 1x/2 mois rotation pour l'échantillonnage (chaque jour de production de la semaine est pris en compte)

<b>nombre de kg de viandes hachées et de préparations de viande par semaine</b>	> 2.000	> 1.000 et ≤ 2.000 (catégorie 1)	> 200 et ≤ 1.000 (catégorie 2)	< 200 (catégorie 3)
<b>4. Plan d'échantillonnage adapté?</b>	non	oui (cf. annexe 2)	oui (cf. annexe 2)	oui (cf. annexe 2)
<b>5. Spécifications pour le groupe de produits à analyser</b>	1 produit par analyse rotation par groupe de produits	1 produit par analyse rotation par groupe de produits min. 2 analyses par produit toutes les 52 semaines (si possible)	1 produit par analyse rotation par groupe de produits min. 2 analyses par produit toutes les 52 semaines (si possible)	1 produit par analyse rotation par groupe de produits min. 2 analyses par produit toutes les 52 semaines (si possible)
<b>6. Mesures en cas de résultats défavorables</b>				
a) Checklists avec résultats défavorables	NA	la fréquence assouplie reste appliquée	la fréquence assouplie reste appliquée	la fréquence assouplie reste appliquée
recontrôle favorable	NA	la fréquence assouplie reste appliquée	la fréquence assouplie reste appliquée	la fréquence assouplie reste appliquée
recontrôle défavorable	NA	la fréquence assouplie est supprimée, appliquer la fréquence de base et les critères de l'annexe 1	la fréquence assouplie est supprimée, appliquer la fréquence de base et les critères de l'annexe 1	la fréquence assouplie est supprimée, appliquer la fréquence de base et les critères de l'annexe 1
Quand peut-on de nouveau appliquer la fréquence assouplie?	NA	répondre aux exigences sous le point 2)	répondre aux exigences sous le point 2)	répondre aux exigences sous le point 2)

<b>nombre de kg de viandes hachées et de préparations de viande par semaine</b> 	> 2.000	> 1.000 et ≤ 2.000 (catégorie 1)	> 200 et ≤ 1000 (catégorie 2)	< 200 (catégorie 3)
b) Résultats d'analyse défavorables				
Mesures relatives aux produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'un CHP non conforme : mesures d'hygiène</li> <li>- En cas d'un CSA non conforme : retrait des produits du marché, rappel des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'un CHP non conforme : mesures d'hygiène</li> <li>- En cas d'un CSA non conforme : retrait des produits du marché, rappel des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'un CHP non conforme : mesures d'hygiène</li> <li>- En cas d'un CSA non conforme : retrait des produits du marché, rappel des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'un CHP non conforme : mesures d'hygiène</li> <li>- En cas d'un CSA non conforme : retrait des produits du marché, rappel des produits</li> </ul>
Mesures relatives aux analyses	analyser les nouveaux lots produits jusqu'à parvenir à 3 résultats successifs favorables, seulement dans le cas d'un CSA défavorable.	analyser les nouveaux lots produits jusqu'à parvenir à 3 résultats successifs favorables, uniquement dans le cas d'un CSA défavorable (pas d'assouplissement du plan d'échantillonnage).	analyser les nouveaux lots produits jusqu'à parvenir à 3 résultats successifs favorables, uniquement dans le cas d'un CSA défavorable (pas d'assouplissement du plan d'échantillonnage).	analyser les nouveaux lots produits jusqu'à parvenir à 3 résultats successifs favorables, uniquement dans le cas d'un CSA défavorable (pas d'assouplissement du plan d'échantillonnage).
Mesures relatives aux fréquences d'échantillonnage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- si la fréquence de base est appliquée : continuer à appliquer la fréquence de base, le compteur en vue de la fréquence réduite tombe à 0.</li> <li>- si la fréquence réduite est appliquée : appliquer la fréquence de base jusqu'à ce que les exigences sous le point 2) soient de nouveau remplies</li> </ul>	appliquer la fréquence de base jusqu'à ce que les exigences sous le point 2) soient de nouveau remplies	appliquer la fréquence de base jusqu'à ce que les exigences sous le point 2) soient de nouveau remplies	appliquer la fréquence de base jusqu'à ce que les exigences sous le point 2) soient de nouveau remplies